

ASSEMBLEE GENERALE OGEC NOTRE DAME – VIMOUTIERS

Vendredi 10 Novembre 2017

Compte rendu d'activités de l'association (août 2016-juillet 2017)

1-REUNIONS

Depuis la dernière AG du 18 novembre 2016, réunions du CA le 12 mai 2017 et 17 octobre 2017.

2- ROLE DE L'OGEC

C'est une association à but non lucratif, chargée de la gestion administrative de l'établissement c'est à dire tout ce qui se rapporte à l'entretien de l'école : accueil, mise à disposition des locaux, hébergement et restauration, lien avec le personnel. Les membres sont des bénévoles compétents respectueux des textes législatifs, réglementaires et conventionnels. Merci à ceux qui acceptent de consacrer une partie de leur temps à la gestion et à la mission éducative de l'établissement. Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux volontaires, qu'il en soit remercié.

3 – RENTREE septembre 2017 –nombre d'élèves 284 – 11 classes (4 maternelles, 7 primaires) et un poste ASH,

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Maternelles	104	107	118	116	109	95	101	88	100
Primaires	180	164	143	150	147	147	151	174	187
Total	284	271	261	266	256	242	252	262	287
Dont extérieur	36	39	38	33	27	29	35	34	128

Baisse de 3 enfants en maternelles

Hausse de 16 élèves en primaires, soit une hausse globale de l'effectif de 13 enfants.

Rappel de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre 2016.

Hors CDC : 36 enfants (17 mat et 19 primaires) provenant de 10 communes.

4- PERSONNEL en septembre 2017

13 enseignants dont 2 nouveaux = Marie Noelle Ernoux (CM1) – Elvis Raby (mi-temps CE1 et ¼ temps GS).

3 personnes mise à disposition par la CDC = mise à disposition de fonctionnaires territoriaux

5 salariés OGEC à temps partiel : 2 en ménage /cuisine, 2 emplois d'aide éducateur (Sophie Pinet +Aline Chesnel), 1 homme d'entretien -

2 EVS (Encadrement Vie scolaire) pour s'occuper des 4 enfants présentant un handicap (MDPH). L'école accueille cette année Elodie Seillary en CDI pour 7h30 semaine pour aide maternelle et garderie. Elle était déjà présente dans l'école au titre de CAP Petite enfance.

5-FINANCEMENT PUBLIC

L'école est en Contrat d'association avec l'état depuis le 3 janvier 2005.

Le contrat d'association prend en compte les nouvelles dispositions prévues par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

L'article 89 de cette loi prévoit que le «forfait communal » inscrit à l'article L.212.8 du Code de l'éducation, s'applique désormais aux écoles publiques et privées.

Les communes de résidence d'enfants scolarisés dans une autre commune doivent désormais verser un forfait pour les frais de fonctionnement de l'école, qu'elle soit publique ou privée sous contrat d'association.

Ces dispositions ont été confirmées par une nouvelle loi (dite loi Carle) voté le 28 septembre 2009, applicable à toutes les communes ne disposant pas d'école publique.

A compter du 1^{er} juillet 2009 une nouvelle convention, renouvelée en juillet 2012 puis juillet 2015 a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de camembert, laquelle prévoit la prise en charge des dépenses suivantes

- *de la rémunération du personnel agent de service et des assistantes en maternelle,*
 - *les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage, et nettoyage, fourniture d'entretien*
 - *l'entretien des locaux liés à l'enseignement, le remplacement du mobilier scolaire*
 - *la location et maintenance du matériel informatique*
 - *les fournitures scolaires et dépenses pédagogiques et administratives*
 - *les assurances, frais de transport des élèves*
- pour l'ensemble des enfants de la nouvelle CDC**

L'état prend en charge la rémunération des enseignants.

Vis-à-vis des communes hors CDC, c'est l'école qui demande directement à ces communes le montant du forfait couvrant les dépenses de fonctionnement de l'école à savoir pour l'année 2016-2017, 965 € pour un élève de maternelle et 810 € pour un élève de primaire (soit +5 €).

A noter le retard de règlement, voire le non règlement de quelques communes, ce qui a nous obligé à passer 2606 € en créances irrécouvrables.

Il ressort que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 266 063 € (à comparer au montant de 242 960 € de l'année précédente). Soit une hausse de 23 103 € du fait principalement de l'ouverture d'une nouvelle classe avec une hausse des factures d'énergie, des frais de personnel et d'achats de mobilier scolaire et informatique.

Montants en euros	2016-2017	2015-2016	
Personnel extérieur	102 147	100 500	Hausse 1646
Personnel OGEC	85 469	83 260	Hausse 2209
Energie /électricité /eau	33 494	26 928	Hausse 6565
Fournitures enseignement	13 879	11 099	Hausse 2780
Achat mobilier et informatique	8357	953	Hausse 7404
Fonctionnement	27 824	25 350	Hausse 2474
Total	266 063	242 960	Hausse 23 103

Le montant des charges de fonctionnement s'élève à 266 063 € ; le nombre d'enfants de la nouvelle CDC étant de 239 / 272 aussi la CDC prend à sa charge 88,87% de ce montant soit 233 783€, soit un cout de 978 € par élève.

rappel 208 517€ sur exercice précédent pour 224 élèves soit une hausse de 25 266 € due une nouvelle classe, à 15 enfants supplémentaires et une hausse des charges (coût de 931€ par élève).

Suite à la hausse de différents postes et à la maîtrise des investissements ramenés à 33 853 au lieu de 58 432), l'exercice encours se solde par un résultat négatif de 748 €.

La contribution des familles était de 21,0 € par mois sur 10 mois (sept 2016) et 16,0 en scolarité réduite obtenue sur justificatifs.

Depuis septembre 2016 il est accordé une réduction à 19,50 € pour le deuxième enfant et plus.

Le bilan financier de l'exercice clos au 31 juillet 2017 repose sur les chiffres suivants ;

- total des produits de fonctionnement : 447 195 €
- total des charges de fonctionnement : 447 943 €
- résultat net de l'exercice : - 748 €.

6- RESTAURATION

Une convention existe depuis Janvier 2015 avec « Une autre table » avec repas livrés en liaison froide depuis le lycée de Giel. Les investissements - nouvelle armoire froide et un four de réchauffage -sont inclus dans le contrat.

Pour information l'END a servi une moyenne de *30 à 40 repas maternelles et 65 à 70 repas primaires pendant 140 jours (14 000 repas)*

L'évolution des prix est la suivante pour un carnet de 20 tickets en primaire:

	2014	2015	2016	2017
Euros	4,45	4.50	4.55	4.60

Prix en primaire : 4.60

Prix en maternelle : 4,40 €

Hausse de 5cts soit 1,01% par rapport à Sept 2016 identique à celle du fournisseur.

Suppression de la distinction entre vente de 10 et 20 tickets

Le prix de vente des repas ne reflète pas le coût réel car très peu de prise en compte des frais de personnel et des frais de fonctionnement, il faudrait ajouter 1 €.

7- KERMESSE

Elle reste un temps fort de la vie de notre école et rencontre du succès grâce aux efforts de plusieurs centaines de personnes : parents, enseignants et amis de l'école

Un grand merci à tous, parents enseignants, artisans, commerçants qui par leur aide et participation soutiennent notre action éducative

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Recettes	9474	9724	9243	9112	7920	8382	8014	9381
Dépenses	4301	4355	4042	3743	3552	3617	4050	3684
Bénéfice	5173	5368	5201	5371	4368	4765	3964	5697

10 - TRAVAUX

Entretien général : 4 305 €

De août 2016 à juillet 2017, 27 505€ de travaux qui ont consisté à sécuriser l'accès à l'école avec de nouveaux portails et l'installation d'interphone et de badges, à l'entretien des toitures et la poursuite du remplacement des portes :

Raccordement des chauffe-eau	Harivel	08/2016	1447.26 €
Travaux électricité 4 classes pour vidéo	Harivel	09/2016	924.96 €
Deux portes nouvelles en classe Nathalie	MAPC	03/2017	11023.21 €
Nouveau portail maternelle et primaire	Ets W Madeleine	04/2017	2836.38 + 186.16 €
Réfection toiture autour lucarnes sur cantine	Papin	04/1017	5320.99 €
Fondation pour portail et tourniquet	Martin	05/2017	1183.05 €
Electricité pour 2 portails et mise en place des contrôles d'accès	Harivel	06/2017	540.00 €
Réfection gouttières préau	Papin	07/2017	1608 €

Je voudrais signaler le travail de Stéphane qui assure l'embellissement de notre école par l'entretien des massifs et pelouses ainsi que par les travaux d'entretien et de peintures.
Appel aux parents volontaires pour réaliser quelques plantations au printemps.

8 – ENERGIE

La communauté de communes a des contrats avec SAVELYS pour entretien et maintenance des chaudières et C.Cordey pour la fourniture de fioul.

9 - ACCESSIBILITE

Des travaux ont été entrepris depuis 3 ans conformément au diagnostic réalisé précédemment.

- 3 Rampes d'accès,
- Diverses portes changées
- Un toilette avec accès aux personnes à mobilité réduite a été construit au sein des toilettes garçons du primaire.

Dépôt d'un document Cerfa n° 1524-01 tenant lieu d'agenda d'accessibilité programmée pour l'école rendue accessible entre le 1^{er} janvier et le 27 septembre 2015.

11 - MANIFESTATIONS FUTURES

Arbre Noël : samedi 2 décembre 2017

Repas APEL : 3 février 2018

Kermesse : dimanche 10 juin 2018

Renouvellement du tiers sortant

1er tiers : F.RAVASSE - F LECHEVALIER - J.PAPIN – T.LIARD (réélu en novembre 2014)

2éme tiers : L.BISSON – C.BLONDEAU – C.BISSE (réélu en novembre 2015)

3eme tiers : K.PRESIER – L.CHESNEL – S.CHESNEL –C.DUVIGNAC (réélu en novembre 2016).

Nouveaux entrants : C.BIHI -N.MORIN – E.GIRARD.